

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2024-27

LE VENDREDI 17 MAI DEUX MIL VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M Laurent DUGAS, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSÉ, M. Romuald SEITE, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD, M. Thierry GARDIE.

SECRETAIRE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

date de convocation : 17/05/2024

date d'affichage : 07/05/2024

nombre de conseillers :

en exercice : 14

présents : 10

votants : 13

quorum : 8

PROCURATIONS :

M. Olivier ROUCHE donne procuration à M. Laurent DUGAS

M. Thierry DUBOIS donne procuration à M. Didier DUFOURMANTEL

M. Philippe BEUGNON donne procuration à Mme Dominique HERPIN-POULENAT

ABSENT EXCUSE :

M. David LE GLANIC

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DU PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS

Par délibération en date du 12 novembre 2021, le conseil municipal a mis en révision le plan local d'urbanisme de la commune.

Par délibération en date du 23 septembre 2022, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable).

Pour mémoire le PLU représente le projet politique d'aménagement et d'urbanisme de la commune et lui donne un cadre de cohérence pour les différentes actions appelées à être engagées sur les 15 prochaines années.

Lors d'une réunion consacrée au PLU en novembre 2023, le PDA (Plan délimité des abords) élaboré par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, représentée par l'Architecte des Bâtiments de France et destiné à remplacer le périmètre de 500 m des abords des Monuments historiques a été présenté aux conseillers.

L'ensemble du dernier dossier PLU et PDA a été remis aux conseillers par voie électronique le 6 mai dernier.

La présentation du PLU a été faite aux habitants lors d'une réunion publique le 1^{er} mars 2024.

Il est rappelé que l'élaboration du PLU a été faite en concertation avec la commission municipale et présenté aux services de l'Etat, au pôle urbanisme et au PNR ainsi qu'aux PPA (Personnes Publiques Associées) La dernière modification prend en compte une remarque de plusieurs PPA et notamment la chambre d'agriculture et la DDT et concerne la création d'un SETCAL (secteur de taille et capacité d'accueil limitées) au sein d'une zone N pour accueillir une installation agricole.

Les deux dossiers seront, après la décision du Conseil municipal, transmis aux Personnes publiques associées qui auront 3 mois pour faire leurs observations, ensuite le dossier sera soumis à enquête publique.

Considérant que le projet correspond aux souhaits de la commune et du Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219506516-20240517-2024_27-DE

- APPROUVE et ARRETE le PLU tel que présenté
- APPROUVE et ARRETE le PDA tel que présenté,
- AUTORISE Madame le Maire à transmettre l'intégralité des documents du PLU et du PDA, aux Personnes Publiques Associées.

VOTE : POUR : 13

Le Maire

Dominique ~~HERPIN~~ ~~POULENAT~~



Secrétaire de Séance

Isabelle LEPICIER -CAPUTO

Envoyé le :

Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le :

Publié le :

La présente délibération peut faire
L'objet d'un recours dans un délai
de deux mois devant le Tribunal Administratif
de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2024

Application agréée E-legalite.com